

RELATION AVEC CPA CANADA : RAPPELS

CONTEXTE

Le 20 juin 2023, le Conseil d'administration de l'Ordre des CPA du Québec a pris la décision de mettre fin à sa collaboration officielle avec CPA Canada sous sa forme actuelle. Ce changement devrait entrer en vigueur suivant une période de 18 mois, soit en décembre 2024. Il s'agit d'une décision mûrement réfléchie qui a fait l'objet d'un processus décisionnel rigoureux et été prise au terme de cinq années de discussions sur la façon optimale de collaborer avec CPA Canada dans le respect des compétences de l'Ordre ainsi que de notre mission de protection du public.

Des motifs similaires ont mené CPA Ontario à prendre la même décision. Les discussions se poursuivront avec CPA Canada afin de déterminer une nouvelle façon de travailler ensemble qui servira davantage les besoins du Québec.

Cette décision nous permettra de clarifier le rôle et l'imputabilité de CPA Canada, des organismes provinciaux et territoriaux et de la profession, d'être agiles et innovants, de nous concentrer sur l'évolution rapide de l'économie et de l'environnement et de répondre aux défis émergents comme l'intelligence artificielle, le développement durable et l'attraction et la rétention des talents dans la profession.

CE QU'IL FAUT SAVOIR, D'ICI DÉCEMBRE 2024 ET APRÈS

TITRE DE CPA

Cette nouvelle gouvernance n'a aucune incidence sur le titre de CPA puisqu'il est émis et géré uniquement par les organismes provinciaux et territoriaux (PTB).

NORMES DE COMPTABILITÉ, D'AUDIT ET DE CERTIFICATION

Court terme : l'Ordre continuera à financer et à travailler avec les instances de normalisation canadiennes par l'entremise de CPA Canada.

Long terme : en vertu des recommandations du rapport du comité indépendant sur la normalisation canadienne, une nouvelle entité indépendante devrait voir le jour et assurerait le fonctionnement et le financement des conseils de surveillance et de normalisation en les soutenant dans l'exercice de leur mandat et de leur rôle. Nous travaillerons bien sûr aussi avec cette entité.

FORMATION ET EXAMEN D'ENTRÉE DANS LA PROFESSION

Les candidats actuels pourront terminer leur formation et leurs examens sans interruption.

Indépendamment des changements à venir, les candidats seront soutenus et accompagnés tout au long de leur parcours.

UNIFICATION DE LA PROFESSION

L'unification de la profession n'est pas du tout à risque. Les mesures convenues lors de l'unification se retrouvent uniquement dans les lois provinciales, au Québec comme ailleurs.

Nous demeurons engagés dans une profession unie et continuerons à travailler avec les provinces et territoires pour nous assurer qu'ensemble, nous appliquons les mêmes standards élevés pour la profession.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE RESTE DU CANADA ET À L'INTERNATIONAL

La capacité des CPA à travailler dans différentes juridictions est régie par la législation provinciale et ne sera pas affectée par cette décision. La mobilité est donc assurée entre les provinces.

Les membres de l'Ordre pourront continuer à travailler dans toutes les provinces du Canada, et à l'international, conformément aux processus d'affiliation existants, ces processus étant de juridiction provinciale.

MONTANT DE LA COTISATION

Court terme : augmentation de 20 \$ pour la cotisation 2024-2025.

Moyen terme : stabilisation du montant de la cotisation.

Long terme : réduction du montant de la cotisation.

Ce changement permettra à l'Ordre de récupérer des sommes importantes et d'utiliser ses ressources de façon plus efficiente, ce qui favorisera la réalisation d'économies.

RAPPELS

INCIDENCE FINANCIÈRE

Plus de 40 % de la cotisation totale de nos membres, en plus d'autres frais, sont remis annuellement à CPA Canada, ce qui équivaut à environ 18 millions de dollars,

Ces sommes importantes sont envoyées à CPA Canada alors que nos missions sont bien différentes, que la profession au Québec a des besoins uniques.

4 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE DISCUSSION

- Égide de la profession par les organismes provinciaux et territoriaux
- Gouvernance de CPA Canada
- Transparence financière et imputabilité de CPA Canada
- Adaptabilité face au cadre législatif de chaque province

PRINCIPAUX RÔLES

ORDRE DES CPA DU QUÉBEC

Ordre professionnel qui a pour mission première de protéger le public au sens du *Code des professions*, en assurant la délivrance des permis d'exercice, la tenue du tableau de l'Ordre et la surveillance de la profession.

CPA CANADA

Organisme associatif à but non lucratif de droit fédéral qui soutient l'établissement de normes au Canada et, au nom des PTB, représente la profession sur le plan national et international, et négocie des accords de mobilité internationale.

LES OUTILS D'INFORMATION

- [Foire aux questions](#), sur le site de l'Ordre
- Bulletin CPA: nous y diffuserons toute l'information au fur et à mesure des décisions prises
- Pour toute question: support@cpaquebec.ca



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC